Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260917-A_2026_0057-DE

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

N° de délibération
A–2026/0057

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 7 Septembre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie –Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mr KERGREOHENN Eric ayant donné pouvoir à Mr Sébastien BOULVAIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr BAUD Loic

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que *« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation »*

Monsieur Jean GUILLOT soumet à l'assemblée le projet de règlement intérieur établi selon les dispositions du Code Générale des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le règlement intérieur annexé à la présente délibération

Après avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal

Pour copie conforme,
BREHAN, le 21 Septembre 2026
Le Maire

MAIRIE DE BREHAN
56580 (MORBIHAN)